



## Trop perçu sur mes payes de l'an dernier et cette année

Par **micheel demaria**, le **22/07/2018** à **10:51**

Bonjour le ccrh de mon entreprise m'appelle en me disant que j'ai perçu ma prime de production de la part de l'entreprise et de la secu , maintenant mon entreprise veux que je la rembourse .Ce ci est il légal ou pas merci de votre réponce.

Par **P.M.**, le **22/07/2018** à **16:42**

Bonjour,  
Sans connaître tous les éléments, il est déjà impossible de vous répondre et notamment dans quelles circonstances vous avez pu percevoir cette prime à la fois par l'entreprise et la Sécurité Sociale...  
De toute façon, s'il y a eu indu, la demande de remboursement devrait se faire par écrit...

Par **micheel demaria**, le **24/07/2018** à **08:17**

je suis en accident travail mes la ou je ne comprend pas c'est mon entreprise qui me paye tous les mois ,l'assurance maladie verse les indemnités a mon entreprise . merci

Par **P.M.**, le **24/07/2018** à **11:38**

Donc, comme je vous l'ai indiqué, il faudrait demander des explications écrites à l'employeur...

Par **miyako**, le **25/07/2018** à **08:17**

Bonjour,  
Si vou avez perçu des IJSS AT de la CPAM,plus la prévoyance entreprise.  
Généralement,les contrats de prévoyance mentionnent que le total ne doit pas dépasser le salaire net habituellement versé.  
Sur l'imprimé d'information que tout employeur doit remettre à ses salariés,c'est indiqué

comment ça se passe en cas d'arrêt maladie ou AT.

On doit vous verser la totalité intégrale NETTE des IJSS, mais la partie complémentaire que paye la prévoyance à votre entreprise peut varier en fonction de votre salaire net habituellement versé.

Mais vous parlez de primes ??

De quelles primes s'agit-il ?

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **25/07/2018** à **10:56**

Bonjour,

Encore rien compris puisque l'employeur a bénéficié de la subrogation sur les indemnités journalières...

Rien ne dit qu'en l'occurrence, une prévoyance intervienne...

Il suffit de lire, quand on sait, c'est une prime de production...

Par **miyako**, le **25/07/2018** à **20:17**

Bonsoir,

C'est bien pourquoi je pose la question sur les primes !! car jamais la CPAM et la prévoyance n'indemnisent les primes, sauf si c'est inclus dans le calcul de la moyenne du salaire brut déclaré et servant de base pour le calcul des IJSS.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **26/07/2018** à **09:55**

Bonjour,

Vous posez la question pour savoir de quelle prime il s'agit mais on le sait déjà...

Soit vous n'y connaissez rien soit vous mentez encore mais vous allez sans doute nous expliquer comment la Sécurité Sociale peut déduire les primes de l'ensemble de la rémunération brute déclarée par l'employeur et soumis à cotisations...